

Mesdames et Messieurs,

Avec **Alan Roura**, **Justine Mettraux**, **Valentin Gautier**, pour ne citer qu'eux et éviter d'en oublier en essayant de faire la liste complète, la relève lémanique au niveau international est assurée. Sans oublier bien sûr, les valeurs sûres comme **Bernard Stamm** ou **Philippe Dürr** qui font briller notre beau Léman bien au-delà de son périmètre.

Et toute fraîche magnifique nouvelle, la Suisse est qualifiée en Nacra15 pour les JO juniors 2018, grâce à la performance de **Max Wallenberg** et **Amanda Bjork-Anastassov**.

Ce fut un honneur d'assurer cette présidence de transition ayant succédé à un homme engagé pour notre sport, qui cette année encore s'est démené comme un fou pour trouver du matériel pour le Club des Sports Nautiques Kélibia en Tunisie (CSNK), club qui avait tout perdu suite à un incendie. Il s'agit bien sûr de **Yorick Klipfel**.

Action qui n'aurait rien donné si vos clubs, Mesdames et Messieurs, n'avait pas remis du matériel. Action qui a permis aux jeunes de de club de recommencer à naviguer.

Un très grand merci à Yorick et aux clubs qui se sont engagés dans cette opération.

C'est avec grand plaisir que tout à l'heure je vous présenterai mon successeur, qui je n'en doute pas une seconde fera en sorte que l'ACVL poursuive son action au service des clubs lémaniques et de leurs membres, en particulier les juniors.

Je tiens également à remercier chaleureusement **Ambroise Johnson**, qui pendant plusieurs années a assuré la fonction de trésorier. Il l'a fait avec brio. L'ACVL a aujourd'hui une comptabilité consolidée comprenant la totalité de ses activités, ce qui améliore grandement la compréhension. Il quitte, comme il l'a clairement annoncé il y a plus d'une année, le comité ; mais a promis d'aider son successeur dans le bouclage des comptes de l'année 2017.

Merci Ambroise !

En 2018, l'ACVL fêtera ses 70 ans.

En effet, l'ACVL a été fondée en 1948 à la Société Nautique de Genève sous le nom de Conseil des Clubs de Voile du Léman. Ses règles de fonctionnement ont été approuvées en assemblée plénière, le 17 déc 1948, fixant à l'article 3, le but du conseil comme « l'unification, la coordination et le développement de tous les éléments propres à intensifier l'essor de la navigation sur le Léman, sous toutes ses formes ».

Les statuts ont été modifiés à quelques reprises, mais le but (reformulé) est resté le même.

Sans refaire toute l'histoire, je dirai que l'ACVL a joué un rôle essentiel en élaborant chaque année le calendrier des régates, histoire d'éviter les collisions d'événements.

L'ACVL a également joué un rôle clé dans la formation et l'encadrement des juniors sous la houlette en particulier de **Xavier de Cocatrix** qui s'est investi dans cette tâche plus de 20 ans. Aidé efficacement par **Jean-Paul Peyrot**, il a réussi à mettre en place un programme qui bien avant l'heure avait sans en avoir le nom, le but, les objectifs et les tâches d'un centre régional de performance. Activités et structures qui découlent directement de la loi sur l'encouragement au sport (LESp) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

A ce jour, il existe formellement un centre de performance dans la région 2 et un dans la région 8.

Le principe formel d'un centre régional de performance lémanique a été adopté en 2014 déjà (AG du 6 novembre 2014) et validés par les instances nationales fin janvier 2015. Le document est disponible sur le site de l'ACVL.

Hélas, aujourd'hui, nous en sommes toujours au même point et je dois reconnaître que cette année je n'ai pas réussi à faire avancer ce dossier. Le document formel permettant de solliciter un soutien financier des cantons, en particulier du canton de Genève qui depuis quelques années a mis le paquet dans ce domaine avec en particulier un

programme sport-art-études de l'école primaire à la formation universitaire et professionnelle et un soutien financier fort pour les compétiteurs de haut niveau et les structures de relève, le document est depuis 2015 en mode préparation.

Cette situation risque fort dans un avenir de deux à trois ans de mettre l'ACVL en situation financière très délicate ; ce d'autant plus que les mécanismes de financement de la relève évolue une fois encore au niveau national, ce qui impactera certainement les mécanismes au niveau cantonal.

Un gros chantier pour le nouveau comité.

Autre point noir, la communication. En effet, depuis mon départ autour du monde, le site internet est resté en souffrance, plus aucune information n'y est publiée depuis le début 2015. Je n'ai pas réussi à motiver une personne pour assurer cette tâche.

Un problème que j'espère le nouveau comité saura résoudre.

L'ACVL est à un tournant et doit certainement réfléchir à son rôle dans les années qui viennent pour remplir son mandat tel que défini dans les statuts, à savoir :

- encourager et soutenir le développement de la voile dans la région
- faciliter la coordination de l'activité de ses membres

Je suis sûr que le nouveau comité aura à cœur de vous proposer des pistes que vous pourrez discuter lors des prochaines assemblées générales.

Pour conclure sur une note plus positive :

Comme les années précédentes de très nombreuses régates ont été organisées sur le Léman, attirant de nombreux compétiteurs d'ici et d'ailleurs, comme lors du CE de RS Feva organisé par le club nautique de Versoix et du CE F16 organisé par la Voile libre de Morges.

Merci pour votre attention et bon vent à l'ACVL.